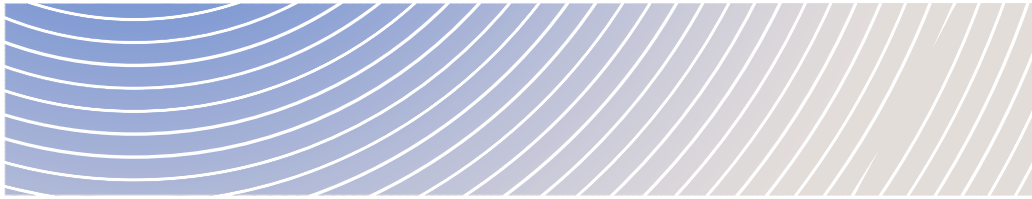


Plan de participation du public



ÉVALUATION D'IMPACT DU PROJET AURIFÈRE UPPER BEAVER

20 AVRIL 2022



Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Description du projet proposé.....	1
3. Objectifs de la participation du public	2
4. Liste des participants.....	2
5. Outils de participation du public.....	4
6. Activités et approches de participation du public.....	5
7. Aide financière aux participants.....	10
8. Présentation des commentaires	10

1. Introduction

Le 16 décembre 2021, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a décidé que le projet aurifère Upper Beaver (le projet) serait soumis à une évaluation d'impact en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada (la LEI).

Le Plan de participation du public (PPP) a été élaborée par l'Agence et tient compte du contexte de la pandémie de COVID-19 pour offrir les meilleures occasions possibles de participation du public pendant tout le processus d'évaluation d'impact du projet. Le PPP peut être adapté selon l'évolution de la pandémie ou de l'évaluation d'impact. Si des changements étaient apportés, l'Agence en informera le public et les intervenants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur comment l'Agence réalise la participation concrète du public, veuillez consulter le [La participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) et le [Document d'orientation : Participation du public à l'évaluation d'impact](#). Le document [Plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones](#) est également disponible, et décrit les occasions qui peuvent être offertes aux collectivités autochtones afin de solliciter leur participation lorsque le projet peut avoir des répercussions sur l'exercice des droits ancestraux ou issus de traités, reconnus et confirmés dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, et aux peuples autochtones ayant des droits revendiqués, mais non reconnus, lorsqu'une évaluation des effets aux termes de l'article 22 de la LEI peut être requise.

2. Description du projet proposé

Mines Agnico Eagle Limitée propose l'aménagement, l'exploitation, le déclassement et l'abandon d'une mine d'or et de cuivre souterraine et à ciel ouvert à 20 kilomètres au nord-est de Kirkland Lake, en Ontario. Tel que proposé, le projet aurifère Upper Beaver comprend une usine métallurgique sur place et des structures de détournement des eaux. La capacité maximale de production de minerai de la mine est 15,000 tonnes par jour, et la capacité maximale de traitement de minerai de l'usine atteindraient environ 10,000 tonnes par jour, pour toute la durée de vie de la mine, soit environ 16 ans. Le projet nécessiterait le détournement de plus de 90 millions de mètres cubes d'eau par année du lac Beaverhouse en aval vers la rivière Misema.

Pour avoir d'autres renseignements sur l'évaluation d'impact du projet aurifère Upper Beaver ou lire les renseignements et les commentaires reçus, consultez le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre public) à <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/82960>

3. Objectifs de la participation du public

Le plan de participation du public décrit les différentes façons dont un participant peut apporter sa contribution et se mobiliser dans le processus, y compris pour les personnes les plus susceptibles d'être affectées par le projet. L'Agence propose les objectifs suivants en matière de participation du public :

- La participation du public est importante. Cela signifie que l'on offre au public :
 - des possibilités de prendre part à l'évaluation d'impact;
 - l'information dont il a besoin pour participer;
 - la capacité de participer d'une manière éclairée.
- Le public participe dès le début et souvent, particulièrement à chaque étape importante du processus.
 - Le public présente des préoccupations importantes à l'Agence et au promoteur au tout début du processus; ces informations éclairent l'étude d'impact du promoteur.
 - Le public participe à l'élaboration ou à la révision des principaux documents, comme le présent plan, les Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, l'étude d'impact du promoteur, la version préliminaire du Rapport de l'évaluation d'impact de l'Agence et des conditions potentielles associées, et les possibles changements à la déclaration de décision.
- Les occasions de participation visent à prendre en compte les divers besoins et intérêts du public, notamment des jeunes, des femmes, des aînés et des groupes ayant divers profils d'identité. Les occasions offertes comprennent, entre autres, des périodes de mobilisation du public et des séances d'information en personne ou virtuelles, ou des activités de mobilisations menées à des étapes clés du processus.
- L'Agence informe le promoteur des préoccupations soulevées par les participants.
- Les points de vue du public entendus au cours des activités de mobilisation font l'objet d'un suivi et éclairent le processus décisionnel.

4. Liste des participants

L'Agence a compilé une liste d'entités et d'organisations publiques qui comprend des communautés en Ontario et au Québec qui peuvent être intéressées à l'évaluation d'impact de ce projet.

Cette liste a été dressée par les participants à l'étape préparatoire du projet, les participants identifiés dans les documents fournis par le promoteur, et des participants identifiés par l'Agence vivant à



proximité du projet et susceptibles d'avoir un intérêt ou des connaissances techniques pertinents pour l'évaluation d'impact.

La liste est la suivante :

- Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA), Québec
- Secrétariat de la Nation algonquin (SNA), Québec
- Propriétaires de chalets et Résidents du lac Beaverhouse, Ontario
- Canadian Environmental Law Association, Ontario
- Englehart & District Chamber of Commerce (District de Temiskaming), Ontario
- Federation of Ontario Cottagers Associations (FOCA), Ontario
- Gardiens du cercle (représentant provincial de l'Association des femmes autochtones du Canada), Ontario
- Kirkland Lake District Chamber of Commerce, Ontario
- Kirkland Lake and District Community Development Corp., Ontario
- Kirkland Lake Game and Fish Protective Association, Ontario
- Mines Alerte Canada, Ontario
- NorthWatch Coalition for Environmental Protection, Ontario
- Ontario Federation of Anglers and Hunters (OFAH), Ontario
- Ontario Rivers Alliance, Ontario
- Stella Jones Timber Company, Ontario
- Timmins Native Friendship Centre, Ontario
- Ville de Kirkland Lake, Ontario
- Canton de Black River-Matheson, Ontario
- Canton de Gauthier (Dobie), Québec
- Canton de Larder Lake, Ontario
- Canton de McGarry (District de Temiskaming), Ontario
- Ville de Rouyn-Noranda, Québec
- Conseil tribal Wabun (CTW), Ontario
- Grand public, Ontario et Québec

L'Agence maintiendra une liste de distribution composée des participants figurant dans cette liste tout au long de l'évaluation d'impact. Les participants figurant dans la liste de distribution recevront des mises à jour et des avis relativement à l'évaluation d'impact du projet pendant le déploiement du processus.

Si vous ou votre organisation souhaitez être ajoutés à la liste, veuillez utiliser la fonction « Présenter un commentaire » sur la page du projet du Registre public ([numéro de référence 82960](#)) ou communiquez directement avec nous par courriel (UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca) et demandez d'être ajouté à la liste de distribution du Plan de participation du public.

Veuillez consulter le *Plan de mobilisation et partenariat avec les Autochtones* pour obtenir une liste des collectivités autochtones qui sont sollicitées pour participer à l'évaluation d'impact du projet.

5. Outils de participation du public

L'Agence a cerné une série d'outils pour assurer une participation significative du public tout au long du processus d'évaluation d'impact :

- Des occasions de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux participants (<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere/programme-aide-financiere-participants.html>) pour aider le public à participer au processus d'évaluation d'impact;
- Des avis publics affichés sur le Registre public, publiés dans les journaux et diffusés à la radio pour fournir des renseignements et des mises à jour sur l'évaluation d'impact et annoncer des occasions de participation du public et des possibilités d'aide financière;
- Des courriels envoyés aux membres de la liste de distribution qui fournissent de l'information et des mises à jour sur l'évaluation d'impact et annoncent des occasions de participation du public et des possibilités d'aide financière;
- Des mises à jour sur les médias sociaux (p. ex., le fil Twitter de l'Agence : @AEIC_IAAC #UpperBeaver) qui fournissent des renseignements et des mises à jour sur l'évaluation d'impact et annoncent des occasions de participation du public et des possibilités d'aide financière;
- Des séances d'information interactives dans la communauté qui permettent d'en apprendre davantage sur le projet, le processus d'évaluation d'impact et la façon de présenter des commentaires (présentations, avec des séances de questions et réponses, et/ou ateliers à tenir virtuellement ou en personne, selon l'évolution de la pandémie de COVID-19);
- Des résumés des principaux documents, des fiches d'information, des infographies, et du matériel audiovisuel en langage clair et dans un format accessible;
- Des périodes de commentaires du public à certaines étapes clés du processus;



- Le registre canadien d'évaluation d'impact pour poster des commentaires écrites au étapes clés des période de commentaire du publics, et tout au long du processus; et
- Des occasions de formation gratuite offertes aux personnes qui participent directement aux évaluations d'impact.¹

6. Activités et approches de participation du public

Le tableau suivant décrit les principales étapes du processus d'évaluation d'impact et donne un aperçu des occasions de mobilisation offertes à chaque étape et dont l'Agence est responsable. Le tableau décrit les objectifs de chaque étape, les activités de mobilisation prévues et les outils de participation du public qui appuieront les activités de mobilisation. Les types d'activités de mobilisation (virtuellement ou en personne) seront annoncés au moment de chaque opportunité.

¹ Pour des informations sur la formation, visitez <https://www.iaac-aeic.gc.ca/014/index-fra.aspx>

Tableau 1 – Tableau des approches et activités de participation du public

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
Étape 1 : Planification		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider à comprendre le projet proposé. ➤ Offrir au public une occasion de déposer une demande d'aide financière pour soutenir la participation à l'étape préparatoire. ➤ Accroître la sensibilisation du public au processus d'évaluation d'impact et à la participation significative. ➤ Obtenir des commentaires et une rétroaction sur les documents relatifs à l'étape préparatoire comme la description initiale du projet et éclairer l'élaboration du Plan de participation du public (PPP) et des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact (Lignes directrices). ➤ Aviser le public relativement aux étapes clés du processus, comme la période de commentaires sur la description initiale du projet, la version provisoire du PPP et les Lignes directrices provisoires, et l'informer de la décision relative à l'évaluation d'impact. <p>Échéancier : 180 jours (excluant toute suspension de l'échéancier)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Du 13 septembre 2021 au 4 octobre 2021, l'Agence a offert une aide financière sous forme de subvention pendant la première période de commentaires de l'étape préparatoire afin de soutenir la participation. • Du 13 septembre 2021 au 4 octobre 2021, l'Agence a tenu des séances d'information virtuelles, comportant un volet de questions et réponses, afin d'aider le public à comprendre le processus d'évaluation d'impact et d'obtenir des commentaires sur la description initiale du projet. • L'Agence a donné suite aux demandes, envoi des lettres ou des courriels pour informer les intéressés figurant sur la liste de distribution de l'Agence relativement au projet à venir et a affiché les principaux documents sur le Registre public. • L'Agence a offert une formation en ligne sur le processus d'évaluation d'impact. • Du 31 janvier 2022 au 12 mars 2022, l'Agence a offert une aide financière sous forme de subvention pendant la deuxième période de commentaires de l'étape préparatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 13 septembre 2021 au 4 octobre 2021, participé à la période de commentaires visant la description initiale du projet • A présenté de commentaires sur la description initiale du projet • Les participants intéressés ont déposé une demande d'une aide financière sous forme de subvention pendant la première période de commentaires de l'étape préparatoire afin de soutenir la participation • Du 31 janvier 2022 au 12 mars 2022, participé à la deuxième période de commentaires sur les Lignes directrices provisoires et la version provisoire du PPP • Participé aux séances d'information virtuelles, comportant un volet de questions et réponses, pour discuter des principaux documents de planification et en éclairer la préparation • Présenté de commentaires sur les Lignes directrices provisoires et la version provisoire du PPP 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Rencontres, séances d'information ou ateliers • Affichage des documents pertinents et des avis dans le Registre

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
<ul style="list-style-type: none"> • Du 31 janvier 2022 au 12 mars 2022, l'Agence a tenu des séances d'information virtuelles, comportant un volet de questions et réponses, pour aider le public à comprendre le processus d'évaluation d'impact, et a obtenu des commentaires sur les Lignes directrices provisoires et la version provisoire du PPP. 		
Étape 2 : Étude d'impact		
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Améliorer la sensibilisation du public à l'égard du processus d'évaluation d'impact. ➢ Offrir au public une occasion de déposer une demande d'aide financière aux participants pour le reste du processus d'évaluation d'impact. ➢ Encourager le public à communiquer des renseignements au promoteur pour éclairer l'élaboration de l'étude d'impact du promoteur. ➢ Obtenir des commentaires et des points de vue sur l'étude d'impact du promoteur. ➢ Aviser le public des étapes clés du processus, comme la réception de l'étude d'impact et la période de mobilisation sur l'étude d'impact. <p>Échéancier : jusqu'à 3 ans (en excluant toute prolongation de l'échéancier)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence rend l'aide financière aux participants accessible pour le reste du processus d'évaluation d'impact. • L'Agence administre l'aide financière aux participants pendant toute l'étape de l'étude d'impact. • L'Agence affiche l'étude d'impact sur le Registre public et envoie une notification par courriel à la liste de distribution publique. • L'Agence tient une période de mobilisation à propos de l'étude d'impact. Les commentaires aideront à déterminer le caractère complet de l'étude d'impact et des études demandées dans les Lignes directrices. • L'Agence fait une présentation sur le processus d'évaluation d'impact à la rencontre avec le promoteur. • L'Agence transmet au promoteur les demandes de renseignements ou d'études requis pour respecter les Lignes directrices. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'aide financière aux participants disponible pour participer aux étapes restantes du processus d'évaluation d'impact • Participation à la rencontre avec le promoteur portant sur son étude d'impact • Présentation de commentaires, y compris des commentaires relatifs aux connaissances de la collectivité, s'il y a lieu, dont le promoteur tient compte lors de l'ébauche de l'étude d'impact • Collaboration des participants, potentiellement touchés par le projet, avec le promoteur pour recueillir les renseignements pertinents à propos des effets potentiels positifs et négatifs du projet, qu'ils soient directs ou indirects, ainsi que les mesures d'atténuation et de surveillance • Présentation des commentaires à l'Agence relativement à l'étude d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Rencontres, séances d'information ou ateliers • Affichage des documents pertinents et des avis dans le Registre

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
Étape 3 : Évaluation d'impact		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la sensibilisation du public à l'égard du processus d'évaluation d'impact. ➤ Obtenir des commentaires et des points de vue sur la version provisoire du rapport de l'évaluation d'impact et des conditions potentielles. ➤ Aviser le public des étapes clés du processus, comme la période de commentaires sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles. <p>Échéancier : Jusqu'à 300 jours (en excluant toute prolongation de l'échéancier)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence administre les programmes d'aide financière pendant toute l'étape d'évaluation d'impact. • L'Agence affiche la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles sur le Registre public et envoie une notification par courriel à la liste de distribution publique. • L'Agence tient une période de commentaires sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles. Les commentaires aideront à finaliser la recommandation de l'Agence au ministre de l'Environnement et du Changement climatique. • L'Agence tient des séances d'information virtuelles, comportant un volet de questions et réponses, pour aider le public à comprendre le processus de l'évaluation d'impact et obtenir des commentaires sur la version provisoire du rapport de l'évaluation d'impact et des conditions potentielles. • L'Agence demande au promoteur de présenter les enjeux soulevés, de répondre aux préoccupations relatives au projet et d'expliquer les mesures d'atténuation et de surveillance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux séances d'information, comportant un volet de questions et réponses, pour discuter et présenter des commentaires et une rétroaction sur la version provisoire du rapport de l'évaluation d'impact et des conditions potentielles • Participation à la présentation du promoteur sur les enjeux soulevés, réponse aux préoccupations relatives au projet et explication des mesures d'atténuation et de surveillance • Présentation des commentaires à l'Agence à propos de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles. • Présentation des commentaires à l'Agence à propos des effets négatifs potentiels du projet, de l'intégration du savoir de la collectivité et des mesures d'atténuation ou d'accommodement proposées 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Rencontres, séances d'information ou ateliers • Affichage des documents pertinents et des avis dans le Registre

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
Étape 4 : Décision		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer le public de la déclaration de décision du ministre. ➤ Faire connaître au plus grand nombre la déclaration de décision du ministre, y compris les motifs de la détermination de l'intérêt public. 		
<p>Échéancier : Jusqu'à 30 jours si la détermination est effectuée par le ministre, ou jusqu'à 90 jours si le ministre renvoie la détermination au gouverneur en conseil (en excluant toute prolongation de l'échéancier)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affiche, sur le Registre public, la version définitive du rapport de l'évaluation d'impact, la déclaration de décision, y compris les motifs de la détermination d'intérêt public et envoie des courriels de notification à la liste de distribution publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de la notification de la détermination de l'intérêt public et de l'avis de publication de la déclaration de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage des documents pertinents et des avis dans le Registre • Envoi des notifications par courriel
Étape 5 : Suivant la décision		
Objectifs : si le projet est approuvé		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Afficher les activités de suivi, de surveillance et les résultats du programme de suivi sur le Registre public. 		
<p>Obtenir des commentaires sur les modifications possibles à la déclaration de décision, advenant qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications. Échéancier : À partir de la publication de la déclaration de décision, sans date limite</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence entreprend des activités de vérification de la conformité et d'application de la LEI correspondant à la Politique de promotion de la conformité et d'application pour les projets désignés assujettis à la Loi sur l'évaluation d'impact et affiche les résultats sur le Registre public, conformément aux exigences de l'article 152 de la LEI. • L'Agence étudie les possibles modifications à la déclaration de décision, s'il était nécessaire d'apporter des modifications. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de commentaires à l'Agence à propos de possibles modifications à la déclaration de décision, s'il était nécessaire d'apporter des modifications. • Pour toute question ou commentaire à propos du programme et des politiques de l'Agence relativement à la conformité et l'application de la LEI ou en cas de motif de croire qu'il y a eu infraction à la LEI, veuillez en informer l'Agence à : compliance-conformite@iaac-aeic.gc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Affichage des documents pertinents et des avis dans le Registre



7. Aide financière aux participants

L'aide financière est offerte pour soutenir la participation du public au processus d'évaluation d'impact. Pour déposer une demande d'aide financière ou pour obtenir des renseignements sur les activités admissibles à l'aide financière, veuillez consulter les Lignes directrices du programme national (<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere.html>).

Vous pouvez communiquer avec le bureau d'aide financière aux participants :

Téléphone : 1-866-582-1884

Courriel : fp-paf@iaac-aeic.gc.ca

8. Présentation des commentaires

Vous pouvez présenter des commentaires en tout temps pendant le processus d'évaluation d'impact en utilisant la fonction « Présenter un commentaire » sur la page du projet du Registre public ([numéro de référence 82960](#)). Cette fonction permet également de téléverser des documents.

Si vous éprouvez des difficultés à transmettre vos commentaires, veuillez communiquer avec l'Agence, aux coordonnées ci-dessous. Les commentaires peuvent également être soumis par d'autres moyens, notamment par courriel à UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca.

Les commentaires et autres documents reçus par l'Agence feront partie du dossier de projet et seront affichés sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact. La [Politique sur les présentations de l'Agence](#) détermine les renseignements présentés qui peuvent être communiqués publiquement et ceux qui devraient rester privés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre façon de protéger la confidentialité, veuillez consulter l'[Avis de confidentialité](#). Si vous ne souhaitez pas que vos commentaires soient publiés sur le Registre public, veuillez communiquer avec l'Agence avant de présenter vos commentaires.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Projet aurifère Upper Beaver
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Bureau régional de l'Ontario
Courriel : UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca